

2021/22 FR

Accord Partiel Elargi sur les itinéraires culturels du  
Conseil de l'Europe  
Cycle de certification 2021-2022

Évaluation régulière :  
**CHEMINS DE L'ART RUPESTRE PRÉHISTORIQUE**

Rapport d'expert indépendant

Cultural route  
of the Council of Europe  
Itinéraire culturel  
du Conseil de l'Europe





## Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe Cycle d'évaluation 2021-2022

### Rapport d'expert indépendant

## Chemins de l'art rupestre préhistorique

Informations sur l'auteur :  
*Antonio Vizcaíno Estevan :*  
*Consultant indépendant*

*\*Les opinions exprimées dans ce rapport d'expert indépendant sont celles de l'auteur, et n'engagent en rien l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.*

## TABLE DES MATIÈRES

1. Sommaire Exécutif
2. Introduction
3. Corps de l'évaluation
  - 3.1 Thème de l'itinéraire culturel
    - 3.1.1 Définition du thème de l'itinéraire
    - 3.1.2 Contexte historique et culturel
    - 3.1.3 Valeurs du Conseil de l'Europe représentées par le thème
  - 3.2 Liste des priorités d'action
    - 3.2.1 Coopération en matière de recherche et de développement
    - 3.2.2 Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen
    - 3.2.3 Échanges culturels et éducatifs des jeunes Européens
    - 3.2.4 Pratique contemporaine de la culture et des arts
    - 3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable.
  - 3.3 Réseau de l'itinéraire culturel
    - 3.3.1 Aperçu de la structure institutionnelle/juridique du réseau
    - 3.3.2 Composition actuelle du réseau par pays et type de membre
    - 3.3.3 Extension du réseau depuis la dernière évaluation
    - 3.3.4 Extension du réseau dans les trois années à venir
  - 3.4 Outils de communication
    - 3.4.1 État des lieux des outils de communication développés par le réseau (charte graphique, supports de communication, logo, canaux de communication, signalétique, cartes, etc.)
    - 3.4.2 Respect des Directives liées à l'utilisation du logo « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe »
4. Conclusions et recommandations
5. Liste des références
6. Annexe 1 : Programme de visite de terrain et/ ou d'entretiens en ligne avec la direction du réseau et les membres du réseau
7. Annexe 2 : Liste de contrôle pour l'évaluation à destination de l'expert
8. Annexe 3 : Liste des acronymes, liste des figures, tableaux et documents complémentaires.

## 1. Sommaire exécutif

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation régulière (cycle 2021-2022) de l'itinéraire culturel des Chemins de l'art rupestre préhistorique.

L'analyse de la documentation sur l'activité du dernier cycle (2018-2021), ainsi qu'une visite de terrain de 3 jours en Dordogne (France) et les entretiens en ligne réalisés avec les membres du réseau de trois pays différents (Azerbaïdjan, Espagne et Portugal), montrent qu'après 11 ans de trajectoire, PRAT-CARP a consolidé un modèle réussi d'itinéraire culturel.

Ce succès s'applique à différents domaines : 1) La composition et le fonctionnement même du réseau, qui a atteint une représentativité territoriale considérable et inclut un large éventail d'acteurs, avec des organes de représentation, de supervision scientifique et de coordination technique réellement efficaces ; 2) Les lignes de travail spécifiques promues tant dans les domaines de la recherche que de la conservation, qui ont posé une série de jalons concernant l'organisation de rencontres scientifiques sur l'art rupestre préhistorique ; et 3) Le modèle de gestion du patrimoine et de tourisme culturel qui est promu dans le cadre, dans certains cas à travers des initiatives pionnières.

Depuis la dernière évaluation, le réseau PRAT-CARP a élargi et diversifié ses partenaires (actuellement 8 pays et 157 destinations) ; il a poursuivi son engagement en faveur de l'établissement de normes communes pour la gestion et la conservation des sites d'art rupestre (manuel de bonnes pratiques) ; il a élaboré de nouvelles propositions éducatives (Journée européenne de l'art rupestre) ; et il a promu des initiatives intéressantes dans le domaine du tourisme (passeport de l'art rupestre, label du patrimoine de l'art rupestre, protocoles de coopération).

Le réseau s'est avéré financièrement solvable et cohérent avec ses propres ressources, ce qui valide la durabilité du projet.

Dans les années à venir, PRAT-CARP devrait continuer à augmenter le nombre de ses membres et de ses initiatives. Dans ce sens, le réseau a montré un intérêt croissant pour les programmes de financement européens.

### Sommaire des conclusions de l'expert

	Oui	Non
Le thème est conforme aux critères d'évaluation des thèmes énumérés dans la résolution CM/Res(2013)67, <b>I. Liste des critères d'éligibilité des thèmes.</b>	X	
L'itinéraire culturel est conforme aux critères d'évaluation des actions énumérés dans la résolution CM/Res(2013)67, <b>II. Liste des priorités d'action.</b>	X	
L'itinéraire culturel est conforme aux critères d'évaluation des réseaux énumérés dans la résolution CM/Res(2013)67, <b>III. Liste des critères pour les réseaux.</b>	X	
L'itinéraire culturel met en œuvre les directives d'utilisation du <b>logo « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ».</b>	X	

## 2. Introduction

Prehistoric Rock Art Trails – Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique (PRAT-CARP) est le plus grand réseau dédié à la promotion de l'art rupestre préhistorique en Europe.

Il fait partie du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe depuis 2010, date à laquelle il a reçu cette certification. La proposition découle d'un premier réseau de destinations culturelles et touristiques, issu d'un projet Interreg IIIB Sudoe nommé REPPARP (« European Network First Settlers and Prehistoric Rock Art »), développé entre 2004 et 2007. La nécessité de coordonner ce premier réseau a donné lieu, en 2008, à la création d'une association à but non lucratif, chargée de la gestion et de la promotion des sites d'art rupestre et des régions où ils se trouvent. Sous le nom d'Association internationale des chemins de l'art rupestre préhistorique, cette organisation continue de fonctionner aujourd'hui comme l'organe juridique du réseau.

L'objectif principal de PRAT-CARP est de promouvoir la valeur sociale, culturelle et économique de l'art rupestre et de ses paysages. Dans ce but, le réseau réalise un large éventail d'activités liées aux différents domaines qui touchent l'art rupestre : la recherche et la formation, à travers des réunions scientifiques et l'échange d'expériences ; la conservation du patrimoine, dans laquelle se distingue la mise en œuvre d'un manuel de bonnes pratiques ; la diffusion, à travers l'organisation d'activités informatives et la création de matériel promotionnel ; et l'engagement en faveur du tourisme durable, à travers l'implication d'agents locaux et l'établissement de son propre label de qualité.

Lors de sa création, le réseau était composé de 14 membres issus de 3 pays différents. Aujourd'hui, il compte 44 partenaires de nature très diverse (administrations publiques, organismes de développement rural, universités, etc.), appartenant à 8 pays membres du Conseil de l'Europe. Cette croissance a permis d'inclure plus de 150 destinations d'art rupestre préhistorique ouvertes au public (sites archéologiques, musées, centres d'interprétation, fac-similés de sites d'art rupestre, parcs archéologiques et culturels, etc.), devenant ainsi le plus grand réseau européen de destinations culturelles et touristiques axées sur l'art rupestre ; une tendance qui se poursuivra dans les prochaines années avec l'incorporation de nouveaux membres.

Le réseau dispose d'une Unité Technique particulièrement dynamique, qui est chargée de la coordination administrative et technique. Le siège de l'association se trouve actuellement en Cantabrie (Espagne), et est représenté par le Réseau Cantabrique de Développement Rural, par l'intermédiaire de Fernando Isasi (gestionnaire de PRAT-CARP) et Ramón Montes (coordinateur technique de PRAT-CARP).

Ce rapport contient les résultats de l'évaluation des trois dernières années d'activité de PRAT-CARP, et fournit quelques recommandations pour son avenir immédiat. L'évaluation, réalisée par un expert indépendant, est le résultat d'une analyse exhaustive de la documentation fournie par l'unité technique, selon les paramètres établis par le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ; d'un examen d'autre matériel disponible en ligne, notamment sur le site web du réseau ; une visite de terrain de 3 jours en Dordogne (France), accompagné par le coordinateur technique, avec la visite de 7 sites (musées et sites) et des rencontres avec 13 agents différents (président du réseau, personnel technique, directeurs de sites, guides) ; et 3 interviews en ligne avec des membres du réseau et du comité scientifique d'Azerbaïdjan, du Portugal et d'Espagne. Dans la mesure du possible, la conduite des entretiens personnels a été guidée par les principes de représentativité territoriale et de parité des sexes.

### **3. Corps de l'évaluation**

#### **3.1 Thème de l'itinéraire culturel**

##### **3.1.1 Définition du thème de l'itinéraire**

L'axe thématique autour duquel s'articule la route des Chemins de l'art rupestre préhistorique est l'art rupestre préhistorique.

La proposition couvre un large spectre chronologique et territorial. En ce sens, le point de départ est constitué par les premières manifestations artistiques de l'humanité en Europe, qui remontent à plus de 42 000 ans. La plupart des destinations de l'itinéraire sont liées à la Préhistoire, en particulier au Paléolithique, bien que des exemples représentatifs du Néolithique, de l'Âge du bronze et de la Protohistoire soient également inclus - et même quelques cas de périodes historiques.

Sur le plan territorial, la proposition s'étend de la péninsule ibérique à la mer Caspienne, et des pays nordiques au sud de l'Italie, englobant ainsi une grande partie du continent européen. C'est précisément cette amplitude chronologique et territoriale qui permet d'inclure dans le réseau une grande diversité de destinations (157), définies, au niveau archéologique, par : des cadres chrono-culturels (des groupes du Paléolithique supérieur aux sociétés hiérarchiques de l'Age du Fer) ; des caractéristiques stylistiques ou formelles (des peintures aux gravures) ; et des singularités paysagères (de la profondeur des grottes aux abris sous roche et aux sites en plein air, et des forêts humides aux paysages du maquis méditerranéen). Il convient de noter que, outre les sites archéologiques, l'itinéraire comprend des musées et des centres d'interprétation qui conservent une partie de la culture matérielle récupérée sur ces sites, y compris l'art mobilier, ce qui facilite la contextualisation des manifestations d'art rupestre.

Le réseau comprend 8 pays du Conseil de l'Europe (Azerbaïdjan, Finlande, France, Géorgie, Italie, Norvège, Portugal et Espagne), bien que, comme le reconnaît l'unité technique du projet, il y ait une surreprésentation de l'Europe du Sud-Ouest en termes de membres et de destinations.

Cette répartition inégale est due à des facteurs de nature différente, tels que l'archéologie (présence importante d'établissements humains dans les zones centrales et méridionales de l'Europe en raison des conditions climatiques extrêmes qui ont caractérisé le nord du continent pendant une partie de la période paléolithique), la science (trajectoires de recherche inégales) et la gestion (investissements inégaux dans la conservation, la diffusion et la sensibilisation sociale du patrimoine rupestre). Par exemple, 11 des 157 destinations sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial, avec toutes les implications culturelles, sociales et institutionnelles de ce statut ; ces sites accumulent, en outre, des décennies de recherche, et bénéficient souvent d'infrastructures optimales pour leur préservation et leur mise en valeur. En revanche, il existe d'autres destinations où les travaux de documentation et de recherche n'ont commencé que récemment.

C'est précisément dans cette diversité que réside l'intérêt de PRAT-CARP : comment articuler un réseau complexe et dense, et comment l'expérience partagée peut devenir un outil majeur pour la connaissance et la protection de ce patrimoine fragile. Ces dernières années, le réseau a également fait d'importants efforts pour équilibrer la représentation géographique, par l'incorporation de nouveaux pays, la décentralisation de certaines actions, et l'échange d'expériences et de conseils techniques entre les membres du réseau.

S'il est vrai que le réseau PRAT-CARP aborde tous les domaines de la gestion de l'art rupestre, de la recherche à la diffusion, l'itinéraire accorde une attention particulière à deux questions fondamentales : la promotion du tourisme culturel et le développement d'activités éducatives. Dans ce sens, les sites d'art rupestre sont des espaces privilégiés, puisqu'ils embrassent l'idée de paysage culturel, compris comme un concept transversal qui combine les typologies

traditionnelles du patrimoine naturel et culturel, et met l'accent sur les relations entre les personnes et leur environnement - comme le reconnaît la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe. Du point de vue éducatif, le paysage est un outil doté d'un grand potentiel d'apprentissage holistique, qui touche un large éventail de sujets allant des sciences sociales et naturelles à la conscience environnementale et à la responsabilité collective. D'un point de vue touristique, la combinaison du patrimoine d'art rupestre et de l'environnement naturel offre des possibilités d'expériences intéressantes ; et, en même temps, elle peut être un stimulant pour les économies locales, surtout si l'on tient compte des processus de dépeuplement des zones rurales européennes.

### **3.1.2 Contexte historique et culturel**

L'itinéraire PRAT-CARP ne se limite pas à une période chronologique strictement délimitée, ni à un contexte culturel spécifique. Les destinations incluses dans l'itinéraire contemplent des périodes chronologiques et territoriales très diverses, qui atteignent et même dépassent la Préhistoire européenne, même si, comme expliqué précédemment, la majeure partie du réseau est constituée de sites paléolithiques. Par conséquent, l'itinéraire n'illustre pas des événements historiques spécifiques, mais quelque chose de beaucoup plus important : l'expérience humaine. Cette nuance est importante, car elle permet de créer un lien plus direct - de nature nettement émotionnelle - entre les peuples du présent et ces vestiges du passé lointain. Après tout, le point de rencontre est quelque chose d'aussi universel et immanent que l'expression artistique.

L'art rupestre préhistorique a une longue tradition d'investigation dans le contexte européen, en particulier dans la région du sud-ouest. C'est la grotte d'Altamira (Cantabrie, Espagne) qui signale le début de la reconnaissance de l'art rupestre comme objet d'étude scientifique, suite aux découvertes de Marcelino Sanz de Sautola en 1880 et à sa ratification par l'éminent préhistorien Émile Cartailhac. Ce sont donc l'Espagne et la France qui ont commencé les études dans ce domaine il y a plus d'un siècle, auxquelles se sont joints de nombreux autres pays d'Europe et d'ailleurs. En effet, l'art rupestre est actuellement l'un des thèmes de recherche les plus populaires dans le domaine de l'archéologie préhistorique.

Il convient toutefois de partager une petite note sur le nom officiel de l'itinéraire et son cadre chrono-culturel. L'itinéraire des Chemins de l'art rupestre préhistorique, comme on peut le déduire de son nom, se concentre sur la Préhistoire ; dans ce cadre générique, il existe des périodes et des réalités culturelles très différentes qui peuvent être prises en compte. Bien que la grande majorité des destinations PRAT-CARP répondent à ce critère, certains sites font référence à des périodes non préhistoriques. C'est le cas, par exemple, de la Cripta del Peccato Originale (Matera, Italie), dont les fresques datent des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> siècles - donc du début de la période médiévale. L'inclusion de sites non préhistoriques au sein de PRAT-CARP a été ratifiée par l'Assemblée du réseau, qui a souligné que les aspects qui prévalent dans leur sélection sont la présence de témoignages d'art rupestre intéressants et l'existence d'une volonté claire de s'impliquer et de participer au réseau. Il est vrai que leur inclusion n'est pas un problème majeur, mais il serait peut-être utile à l'avenir de réfléchir à des moyens de gérer cette diversité narrative, comme cela sera suggéré à la partie 7.

### **3.1.3 Valeurs du Conseil de l'Europe représentées par le thème**

L'art rupestre préhistorique est une expression culturelle de première grandeur pour l'histoire, la mémoire et le patrimoine européens. En effet, il représente les premières manifestations artistiques des habitants de l'Europe actuelle au cours du Paléolithique supérieur ; des



manifestations qui, malgré leurs différences chronologiques, culturelles et stylistiques, constituent un phénomène commun à une partie importante du territoire européen.

Le fait d'être représentatif d'un passé commun, avec une large distribution territoriale et une longue continuité temporelle, fait du patrimoine de l'art rupestre une ressource avec un énorme potentiel pour promouvoir une identité culturelle européenne commune, sans perdre de vue la diversité culturelle et identitaire de ses territoires.

De même, les objectifs de PRAT-CARP ainsi que la structure organisationnelle du réseau sont conformes aux principes exprimés dans les conventions du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales, notamment la Convention sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (convention de Faro, 2005), la "Déclaration de Bakou" (Forum consultatif du programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, octobre 2014), les conseils donnés lors de la Conférence mondiale OMT/UNESCO sur le tourisme et la culture du Cambodge (février 2015), et les conclusions de la réunion sur le patrimoine mondial de l'art rupestre et le rôle des institutions et des populations rurales locales qui s'est tenue à Rionansa, en Espagne (avril 2015). Tous ces principes soulignent le rôle clé des communautés locales dans les processus liés au patrimoine, ainsi que la nécessité de renforcer la dimension démocratique des échanges culturels et du tourisme, c'est-à-dire d'établir des stratégies et des mécanismes appropriés afin de générer un développement durable aux niveaux économique, social et culturel. Ces approches sont assumées par PRAT-CARP, comme nous le verrons tout au long de ce rapport.

Néanmoins, le réseau a un potentiel encore plus grand : en se concentrant - comme mentionné ci-dessus - sur une expérience humaine universelle, le projet a le potentiel discursif de se connecter avec d'autres territoires au-delà de l'Europe. Ceci est à prendre en compte pour l'avenir à long terme du projet. Il est indéniable que l'itinéraire a du sens dans le cadre du Conseil de l'Europe et, à ce titre, les 8 pays actuels sont des Etats membres. Cependant, d'un point de vue archéologique, il est nécessaire de dépasser les frontières actuelles et de relier l'art rupestre européen à celui de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient. Non seulement parce que, ce faisant, le projet contribuerait à briser l'identification exclusive et excluante de l'Europe comme berceau de l'art et de la civilisation ; mais aussi parce que l'inclusion de pays voisins non européens pourrait faciliter l'identification des groupes de migrants avec le passé commun que le Conseil de l'Europe veut promouvoir. Cette approche est cruciale dans le contexte de sociétés de plus en plus plurielles et diverses, de sorte qu'en exprimant et en montrant la diversité des manifestations artistiques du passé, la tolérance et le respect entre les peuples et les nations du présent peuvent être renforcés. Cette déclaration répond à l'un des trois principaux défis du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe : « un défi d'identité, pour éviter que la recherche d'identité à travers les itinéraires ne conduise à l'exclusion des "autres" » (Gestion des itinéraires culturels : de la théorie à la pratique, p. 14). En fin de compte, une question se pose : un itinéraire culturel sur l'art rupestre préhistorique peut-il contribuer à la réflexion sur les migrations humaines contemporaines et les rencontres interculturelles ?

Il pourrait même aller plus loin et, en mettant à nouveau l'accent sur l'universalité de l'art rupestre, se connecter à des territoires plus éloignés, comme le continent américain, s'alignant ainsi sur les nouvelles politiques de coopération qui ont été établies entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation des États ibéro-américains (OEI) dans le domaine des itinéraires culturels (Rapport conjoint sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et d'Ibéro-Amérique, 2021). Certains membres du réseau PRAT-CARP travaillent déjà à cette projection internationale. Par exemple, le Museo Nacional y Centro de Investigación d'Altamira (Espagne) a organisé des expositions pour faire connaître l'art rupestre de différentes régions du monde ; le Conseil départemental de la Dordogne (France), quant à lui, a organisé une exposition sur Lascaux présentée au niveau international.

Comme indiqué dans la Liste des critères pour les réseaux, l'un des thèmes clés est "d'impliquer le plus grand nombre possible d'Etats membres de la Convention culturelle

européenne (STE n° 18) ainsi que, le cas échéant, d'autres Etats". Dans ce sens, le réseau PRAT-CARP a déjà établi des contacts avec des pays non-européens, par exemple le Maroc.

### **3.2 Liste des priorités d'action**

#### **3.2.1 Coopération en matière de recherche et de développement**

La principale réalisation de PRAT-CARP a été de construire plus qu'un itinéraire : un réseau. La nuance est importante, car au-delà de l'effort pour relier des destinations dans différents territoires sous la forme d'un produit culturel et touristique unifié, le projet a réussi à articuler un réseau dense de collaborateurs, qui partagent leur dévouement à la recherche, la gestion et la diffusion de l'art rupestre.

Ce phénomène permet au réseau de créer ses propres systèmes de coopération et de développement. En ce sens, il convient de souligner que les territoires du réseau ont des antécédents très différents en termes de tradition de recherche, de disponibilité des infrastructures culturelles, d'acceptation sociale du patrimoine rupestre et de possibilités de financement. En tenant compte de cela, le projet PRAT-CARP génère une dynamique de réseau très enrichissante - comme l'ont reconnu les agents interrogés au cours du processus d'évaluation -, puisqu'il permet de configurer des forums réguliers consacrés à l'apprentissage collectif et à l'échange de méthodologies et de stratégies pour la recherche, la gestion et la diffusion de l'art rupestre, et de promouvoir le dialogue entre les différentes entités et territoires.

Du point de vue de la coopération, l'élaboration du Manuel de bonnes pratiques pour l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe "Chemins d'art rupestre préhistorique" (2010) est particulièrement remarquable. Il s'agit d'un ensemble d'actions et de mesures visant à moderniser, d'un point de vue technique, la gestion holistique des sites d'art rupestre préhistorique. Le document, disponible sur le site web du projet (<https://www.prehistour.eu/fr/manuel-de-bonnes-pratiques/>), a été élaboré par les spécialistes du Comité scientifique. Bien qu'il n'ait pas de pouvoir exécutif, le document joue un rôle important en tant qu'outil consultatif, en particulier pour les territoires qui n'ont pas de tradition consolidée en matière de gestion de l'art rupestre. En outre, le réseau conçoit des projets spécifiques à mettre en œuvre dans les territoires moins traditionnels, contribuant ainsi à réduire les inégalités dans le domaine du patrimoine. À titre d'exemple, le projet du parc archéologique de Trialeti (TAP-P, Trialeti Archaeological Park Project) en Géorgie, en septembre 2021. L'activité, organisée par PRAT-CARP avec la participation de 18 chercheurs de 5 pays différents du réseau, visait à former le personnel géorgien à la gestion du futur parc archéologique de Trialeti.

Il faut également souligner l'élaboration, en 2018, du Protocole de coopération dans le domaine de l'art rupestre (PCMPAR), connu sous le nom de "Territoires unis par le premier art" (<https://eupal.prehistour.eu/>). Il s'agit d'un protocole de collaboration entre les territoires du sud-ouest de l'Europe qui ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial en raison des témoignages exceptionnels d'art rupestre paléolithique : la vallée de la Vézère (Dordogne, France), la région cantabrique (Espagne), la vallée de Côa et la zone de Siega Verde (Portugal et Espagne). Ce document encourage les activités conjointes entre ses membres, dans le but de progresser dans la conservation, la valorisation et la diffusion du patrimoine rupestre. La proposition part du principe que le travail en réseau est le moyen le plus efficace de positionner ces territoires dans l'offre culturelle européenne et internationale. C'est d'ailleurs dans le cadre de ce protocole qu'est née l'initiative du Rock Art Passport - qui sera analysée plus loin.

Ce type d'initiatives, qui ont un impact sur les domaines de la recherche et du développement, est supervisé par le comité scientifique de PRAT-CARP. Cet organisme est composé d'experts en art rupestre issus de différentes institutions (musées, universités et administrations

publiques), avec une représentation de la plupart des pays membres. Le comité scientifique joue un rôle consultatif important au sein du réseau. Pour garantir son fonctionnement, le comité est composé d'une petite équipe, dont les membres n'occupent pas nécessairement des postes importants dans leurs centres d'origine, afin d'assurer leur réelle implication dans le projet. Outre le comité scientifique, d'autres universités et centres de recherche prestigieux participent aux travaux scientifiques sur l'itinéraire, tels que l'Instituto Politécnico de Tomar (Portugal), Universitetet i Bergen (Norvège), Göteborgs Universitet (Suède), Ludwig Boltzmann Gesellschaft (Autriche), Service Départemental d'Archéologie de Dordogne (France), Universidad de Extremadura - International Federation of Rock Art Organizations (Espagne), CCSP Valcamonica (Italie) et Universitat de Barcelona (Espagne), entre autres.

Du point de vue scientifique, l'un des principaux jalons du réseau est le Congrès international d'art rupestre dans la ville de Trigueros (Huelva, Espagne), organisé sous la direction du Comité scientifique. La continuité de cette rencontre scientifique, qui se tient chaque année depuis 2016 – exception faite de la pause pandémique de 2020 –, constitue une preuve évidente de l'engagement du réseau pour la recherche en art rupestre.

Sur le même principe, des séminaires d'été ont été organisés en 2017 et 2021 en Espagne, avec le soutien du gouvernement régional de Cantabrie et de l'Université internationale Menéndez Pelayo (UIMP). Ces séminaires ont été conçus comme des forums d'échange d'expériences dans le cadre du projet, donnant la parole aux membres du réseau et essayant de refléter la diversité territoriale du projet. Comme suggestion pour l'avenir, il serait intéressant d'organiser ce type de réunions scientifiques dans d'autres pays que l'Espagne. La prépondérance évidente de l'Espagne dans le réseau - tant en termes de sites patrimoniaux que de rôle de gestion - ne devrait pas constituer un obstacle à cet égard. L'unité technique est consciente de cette situation ; en effet, de nouvelles réunions scientifiques sont prévues dans des pays récemment incorporés, comme la Finlande, en juin 2022.

En ce qui concerne les publications scientifiques, voici quelques exemples notables : le livre "L'Art Rupestre du Sud-Ouest de L'Europe inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial" (plusieurs auteurs, 2018) ; "The first Art of Europe seen by Europeans of the future" (plusieurs auteurs, 2020), ou encore les actes du séminaire "Caminos de Arte Rupestre Prehistórico, un itinerario cultural del Consejo de Europa : Compartiendo experiencias y conocimientos sobre el primer arte de la humanidad" (Montes, R. & Rey, J.M., 2020). Il est important de noter que ce sont les seules publications incluses par l'Unité Technique dans le rapport, qui sont exclusivement les publications faites par - et consacrées - au réseau. Comme l'a indiqué l'unité technique au cours du processus d'évaluation, la gestion de la production scientifique de tous les membres impliqués dans le réseau serait extrêmement compliquée.

D'autre part, il convient de souligner la capacité d'adaptation du réseau dans le contexte de la pandémie. Outre l'utilisation de plates-formes numériques pour la gestion du réseau lui-même - où la pandémie a été pionnière -, un effort a été fait pour réfléchir collectivement à l'impact de la pandémie sur la gestion des sites d'art rupestre. C'est le cas du webinaire "Visiter des sites rupestres dans l'été COVID-19. Altamira-Niaux-Siega Verde-Chauvet2-Valltorta-Lascaux", qui a eu lieu en août 2020 via ZOOM, dont l'objectif principal était d'analyser l'impact de la COVID-19 sur les principaux sites d'art rupestre en France, en Espagne et au Portugal ([https://www.youtube.com/watch?v=Z\\_VvkPAdhuk](https://www.youtube.com/watch?v=Z_VvkPAdhuk)).

Le réseau développe de nouvelles initiatives dans cette logique post-pandémique. C'est le cas de la collaboration entre les musées de PRAT-CARP sur la réalité virtuelle, qui constitue un outil prometteur pour l'art rupestre. D'une part, cette collaboration permet de générer une expérience immersive qui peut être un complément parfait pour les sites qui ne sont pas ouverts aux visiteurs en raison de leur fragilité ; d'autre part, elle peut faciliter l'accès depuis chez soi dans des situations de restriction de mobilité, comme celles provoquées par la pandémie. En tout état de cause, ces initiatives embryonnaires devraient être prises en considération dans les évaluations futures.

Pour mener à bien ce type d'initiatives et d'autres projets, l'équipe de PRAT-CARP a demandé - et continue de demander - des subventions européennes, par exemple Europe for Citizens,

Europe Horizon et Creative Europe de la Commission européenne. C'est également le cas du projet "Paleoarte. Art paléolithique transfrontalier", qui fait partie du programme opérationnel de coopération transfrontalière Espagne - Portugal 2014-2020 (INTERREG V-A). L'origine de l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe PRAT-CARP est, en effet, le résultat d'un projet Interreg Europe.

### **3.2.2 Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen**

Les activités promues par PRAT-CARP ont un effet stimulant sur le patrimoine rupestre européen à différents stades.

Sur le plan scientifique, les réunions susmentionnées sont devenues des événements incontournables dans le domaine des études sur l'art rupestre à l'échelle européenne. Ce n'est pas pour rien que certains des membres du comité scientifique comptent parmi les chercheurs les plus éminents dans ce domaine. En outre, le réseau est lié à des entités telles que l'Union internationale des sciences préhistoriques et protohistoriques (UISPP), la Fédération internationale des organisations d'art rupestre (IFRAO), l'Art rupestre du bassin méditerranéen de la péninsule ibérique (UNESCO) et le projet Artpoints. Ainsi, le réseau contribue notamment à la connaissance scientifique des sociétés préhistoriques.

En termes de conservation, le manuel de bonnes pratiques des chemins d'art rupestre préhistorique est un document pionnier en Europe. Il établit des orientations stratégiques communes pour la conservation et la gestion des sites d'art rupestre, à partager entre des acteurs et des territoires très différents au sein du réseau. La proposition peut certainement servir de modèle à d'autres projets axés sur le patrimoine de l'art rupestre. Il convient de souligner, en ce sens, l'effort consenti par PRAT-CARP non seulement pour créer le document, mais aussi pour le rendre accessible sur son site web.

En ce qui concerne la sensibilisation, le réseau a coordonné des initiatives qui placent l'art rupestre sous les feux de la rampe, comme des expositions, des concours, des commémorations et, bien sûr, l'activité régulière - et fondamentale - des musées et des sites archéologiques. Certaines de ces initiatives ont eu, en effet, une couverture médiatique et un impact social importants ; par exemple, la Journée européenne de l'art rupestre (ERAD) (<https://www.europeanheritagedays.com/story/40083/9th-October-European-day-of-Prehistoric-Rock-Art>), célébrée tous les 9 octobre depuis 2019 grâce à la collaboration entre PRAT-CARP et le programme des Journées européennes du patrimoine.

En ce sens, il est important de souligner que le réseau s'est engagé à travailler non seulement avec le Conseil de l'Europe, mais aussi avec d'autres organisations européennes et internationales, en approuvant leurs conventions et recommandations. Par exemple, la Convention du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro, 2005) constitue l'une des principales feuilles de route du réseau. Il existe également un contact direct avec l'UNESCO, qui a reconnu comme sites du patrimoine mondial 11 sites d'art rupestre appartenant au réseau ; et la participation à certains de ses documents, comme pour la Conférence mondiale sur le tourisme et la culture (2015) réalisée en collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme. En outre, une partie du comité scientifique de PRAT-CARP collabore avec ICOMOS Espagne.

Il convient également de souligner que l'unité technique a participé à différentes réunions organisées par l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels et l'Institut Européen des Itinéraires Culturels au cours des 3 dernières années, telles que le Forum consultatif annuel (2018, 2019) et l'Académie de formation (2018, 2019) ; un engagement avec le Conseil de l'Europe qui s'illustre également par la participation à des salons du tourisme en alliance avec d'autres itinéraires culturels.

### **3.2.3 Échanges culturels et éducatifs des jeunes Européens**

Dans le contexte international, l'éducation est reconnue comme un droit inaliénable. Conformément à l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'éducation favorise "le plein épanouissement de la personnalité humaine et le renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales". Ce principe est fermement soutenu par le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, où la fonction pédagogique est revendiquée comme l'un des domaines d'action prioritaires.

Précisément, le réseau PRAT-CARP consacre une part importante de son activité à l'engagement auprès des jeunes. En effet, la plupart des thèmes abordés par le parcours sont inclus dans les programmes éducatifs des niveaux élémentaire et secondaire. C'est pourquoi les sites d'art rupestre sont des espaces privilégiés pour compléter les programmes éducatifs officiels dans une perspective transversale.

Il va de soi que les sites et les musées liés au réseau réalisent un important travail pédagogique par eux-mêmes, en lien avec les centres éducatifs des régions où ils sont implantés. A cet égard, la visite de terrain en Dordogne a été accompagnée de plusieurs activités pédagogiques organisées dans les musées et sites archéologiques. Cependant, ce qui sera mis en avant dans cette section, c'est la production conjointe d'activités pédagogiques par le réseau ou une partie de ses membres.

Par exemple, le PRAT-CARP a développé, de 2016 à 2018, plusieurs expériences d'échange de groupes d'élèves de niveau secondaire de Dordogne (France), de Cantabrie (Espagne) et de la vallée de Côa (Portugal), à travers des rencontres et des excursions sur les sites les plus remarquables. Après la pause pandémique, l'objectif est de réactiver l'initiative en 2022. Par ailleurs, le ministère de la Culture de Cantabrie et le Conseil de la Dordogne ont organisé des chantiers internationaux pour les jeunes en 2018 à Valderredible (Espagne) et aux Eyzies (France).

Il convient également de citer la célébration de la Journée européenne de l'art rupestre susmentionnée, une collaboration entre PRAT-CARP et le programme des Journées européennes du patrimoine. Depuis 2019, les 9 octobre, la majorité des membres participent à l'organisation d'activités spéciales : journées portes ouvertes, ateliers, visites spéciales, conférences, musique, arts plastiques, etc. Malgré sa courte histoire, la Journée européenne de l'art rupestre bénéficie d'une grande acceptation tant par le réseau - dans les dernières éditions, la participation a été massive - qu'au niveau social.

Néanmoins, l'une des activités les plus marquantes dans le domaine des échanges éducatifs pour les jeunes Européens a été le concours de dessin "Le premier art de l'Europe vu par les Européens du futur". L'initiative, dans le cadre de la célébration de la Journée européenne de l'art rupestre 2019, consistait en un concours de dessin pour les étudiants des pays membres. La proposition a rencontré un grand succès, puisque plus de 1 800 élèves de deux tranches d'âge (6-9 ans et 10-14 ans) y ont participé, exprimant leur façon de voir l'art rupestre européen. Ce concours a été la base de l'exposition itinérante homonyme, qui a été présentée dans plus de 20 villes entre 2020 et 2021, montrant une sélection de dessins. L'exposition a également donné lieu à la publication d'un livret informatif. La proposition a été développée grâce à la subvention de 10.000,00 € obtenue par PRAT-CARP dans le cadre des Histoires du Patrimoine Européen ; une nouvelle preuve de plus de la cohérence et de la solvabilité financière du réseau.

Ces initiatives démontrent, d'une part, la créativité et la capacité organisationnelle de PRAT-CARP à mettre en œuvre des activités simultanées et complémentaires dans différents pays. D'autre part, elles témoignent de la volonté de relier les territoires, d'échanger des expériences entre jeunes de milieux culturels différents et de sensibiliser à l'importance et à la fragilité de l'art rupestre - en partant du principe que les personnes ne respectent que ce qu'ils connaissent. Ces approches s'alignent sur les priorités d'action du Conseil de l'Europe et ont un grand potentiel pour renforcer le concept de citoyenneté européenne.

### **3.2. Pratique contemporaine de la culture et des arts**

L'art rupestre est une source d'inspiration pour la pratique artistique contemporaine, car il est perçu, du point de vue du présent, comme une expression pure et inaltérée de l'esprit créatif des premiers humains. Plusieurs membres de PRAT-CARP se sont engagés depuis longtemps à travailler sur ce dialogue passé-présent, dans le cadre de leurs programmes culturels réguliers, que ce soit sous la forme d'expositions, de performances ou de séminaires. Ces trois dernières années, par exemple, le Museo Nacional y Centro de Investigación d'Altamira a organisé des expositions sur ce thème : "Réplica Aurática" de l'artiste Carlos Irijalba (2021) sur la notion de fac-similé et ses connotations matérielles ; "Illuminations. Claritate Siderum" (2020) sur l'œuvre de l'artiste Pilar Cossío ; "El arte de reproducir el arte. Pared, pigmento, pixel" (L'art de reproduire l'art. Mur, pigment, pixel) (2018) sur les techniques de reproduction de l'art rupestre ; "Con sello propio. Altamira, arte rupestre y filatelia" (Avec son propre cachet. Altamira, art rupestre et philatélie) (2018) sur l'utilisation de l'art rupestre d'Altamira en philatélie ; ou encore "Territorio de luz" (Territoire de lumière) (2018) de l'artiste Arancha Goyenche, qui présente le paysage d'Altamira basé sur l'abstraction.

C'est également le cas au Centre International de l'Art Pariétal Lascaux IV, avec des expositions telles que "Continuum" (2021) de l'artiste Caroline Desnoëttes ; "Continent rouge" (2019) de Sylvie Marchand et Lionel Camburet, qui associe art contemporain et rituels ancestraux ; "Pariétal" (2018), qui réunit la création artistique de Pierre Tal Coat, A. R. Penck, Damien Cabanes et Daniel Dezeuze. De même, des résidences artistiques ont eu lieu au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire.

Outre l'art contemporain, le réseau s'est penché sur la représentation de l'art rupestre dans d'autres formats culturels, tels que les bandes dessinées, les romans, les films, les séries télévisées, etc. comme le montrent les expositions "Mythique Préhistoire" (2021), "Paléo-Bulles" (2021) et "Rahan. Fils des âges farouches" (2020) du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire.

D'autres activités spécifiques visant à mettre en évidence les liens entre l'art préhistorique et la culture contemporaine, telles que des conférences, des séminaires et des concerts, ont été développées dans des musées et, occasionnellement, dans des sites archéologiques. Le site et musée de Cueva Pintada (Gran Canaria, Espagne) se distingue dans ce domaine, avec une programmation régulière d'événements de danse, de musique, de théâtre, d'illustration, de cinéma et de gastronomie, sous le nom de "Cueva Pintada inspira". Récemment, la réserve artistique historique nationale de Gobustan (Azerbaïdjan) a participé à ce dialogue culturel avec l'organisation du festival "Yurdda bayram" (2021).

Outre ces initiatives particulières, on peut noter, comme exemple d'action conjointe, la proposition "Le premier art d'Europe vu par les Européens du futur", mentionnée plus haut, dans laquelle des enfants de différents pays expriment par l'illustration leur propre interprétation de l'art rupestre. Cette œuvre spécifique a servi de base à l'élaboration d'une nouvelle proposition - une exposition itinérante -, enrichissant ainsi l'activité culturelle de PRAT-CARP.

Considérées dans leur ensemble, ces activités constituent un moyen intéressant de promouvoir, d'une part, la confluence de divers langages (archéologie - art), afin de générer de nouvelles propositions culturelles, mais aussi de nouvelles possibilités conceptuelles et méthodologiques pour la gestion de l'art rupestre ; d'autre part, ce dialogue a la possibilité de s'adresser à des personnes qui peuvent être - au moins a priori - plus intéressées par les expressions artistiques et culturelles contemporaines que par l'art rupestre préhistorique. En d'autres termes, il a le potentiel d'éveiller un intérêt pour le passé, rendant le patrimoine préhistorique plus attrayant pour le présent.

#### **3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable**



C'est l'un des domaines dans lesquels PRAT-CARP met le plus l'accent. Comme le reflètent les statuts de l'association et la philosophie de l'itinéraire, l'un des objectifs du réseau est de promouvoir un tourisme responsable et de qualité. C'est-à-dire participer à un tourisme plus respectueux de la fragilité de ce type de patrimoine, et conscient de son potentiel de revitalisation des territoires où se trouve l'art rupestre.

Sans aucun doute, l'art rupestre dispose des conditions parfaites pour le faire, puisque la grande majorité des destinations sont situées dans des environnements naturels, dont beaucoup subissent des processus de dépeuplement en raison du manque de perspectives d'emploi. Sans ces environnements naturels, les sites d'art rupestre perdent leur sens ; c'est pourquoi il est crucial de promouvoir des formules hybrides qui combinent patrimoine culturel et naturel. Une formule qui a plus de chances d'être incluse dans la notion de durabilité prônée par le réseau.

Il est intéressant, dans ce sens, de noter la présence considérable d'organisations de développement rural parmi les membres du réseau ; elles constituent, en effet, le deuxième type d'entité le plus fréquent, après les gouvernements régionaux, surtout dans le cas de l'Espagne. Ces entités, composées d'agents locaux (administrations publiques, industrie hôtelière, associations d'entreprises, etc.), sont particulièrement bien informées sur le territoire et ses besoins, devenant ainsi des acteurs clés dans la conception de modèles de développement territorial.

PRAT-CARP mène actuellement des initiatives ambitieuses dans le domaine du tourisme culturel. L'une des plus remarquables est la formation de guides spécialisés dans l'art rupestre. Il s'agit d'une question importante, car les guides sont le point de contact entre le patrimoine (et les acteurs qui le composent : experts, institutions, etc.) et les différents publics qui visitent les musées et les sites archéologiques. En effet, PRAT-CARP organise cycliquement le Séminaire international pour les guides d'art rupestre et de tourisme culturel, qui vise à informer les guides sur l'état de l'art de l'archéologie préhistorique, ainsi qu'à leur fournir de nouveaux outils pour l'interprétation de l'art rupestre.

Cette réunion, subventionnée par le ministère de l'éducation, de la culture et des sports d'Espagne, est suivie par des membres de tous les pays du réseau. En outre, le réseau offre un soutien économique aux membres désireux de s'impliquer. Le séminaire représente l'un des jalons de l'activité de PRAT-CARP et présente un grand potentiel pour l'avenir ; la prochaine réunion a déjà été planifiée à Puente Viesgo (Cantabrie, Espagne) pour février 2022. L'intention, à l'avenir, est de transformer ce séminaire en une plateforme de formation continue, comme l'a expliqué le coordinateur technique. Par ailleurs, la satisfaction liée à la visite de différents sites en Dordogne pendant le processus d'évaluation a beaucoup à voir avec la précision et les compétences de communication des guides locaux.

Une autre initiative intéressante menée dans le domaine du développement touristique est le label européen du patrimoine de l'art rupestre (EARH) (2017). Il s'agit d'un label de qualité qui certifie qu'un site archéologique ou un musée particulier répond aux normes de qualité, sur la base de ses conditions techniques et de ses ressources humaines. Les deux principales exigences pour son obtention sont le respect du Manuel de bonnes pratiques des chemins d'art rupestre préhistorique et le respect du Manuel de certification des sites d'art rupestre ouverts à la visite du public. Ce dernier est accompagné d'un système d'évaluation complet, avec plus de 85 bonnes pratiques et normes (<https://www.prehistour.eu/the-erah-label/>) établies par le comité scientifique. L'évaluation se déroule en deux étapes : une première auto-évaluation réalisée par le personnel local, suivie d'une visite sur place effectuée par des experts du réseau. L'initiative a débuté en février 2021, et 6 destinations ont déjà été certifiées par le label : le Centre International de l'Art Pariétal de Lascaux (Montignac), le Parc du Thot (Thonac), le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (Les Eyzies, France), le Parque Arqueológico da Arte Rupestre (Campo Lameiro, Espagne), le Museu do Côa (Vila Nova de Foz Côa, Portugal) et la zone archéologique de Siega Verde (Salamanque, Espagne). Il s'agit, sans aucun doute, d'une initiative exemplaire et précise qui a la capacité de générer un effet

boule de neige, de sorte que les différents membres du réseau, avec le soutien des institutions publiques, cherchent à faire un effort pour respecter ces normes de qualité.

La création du passeport européen de l'art rupestre (2021) est également prometteuse. Avec cette initiative, les visiteurs peuvent enregistrer leur visite des sites d'art rupestre situés dans les régions qui ont signé le protocole de coopération dans le domaine de l'art rupestre ("Territoires unis par le premier art") ; c'est-à-dire la Dordogne, la Cantabrie et les zones frontalières du Portugal et de l'Espagne autour de la vallée de Côa et du site de Siega Verde. En accomplissant les circuits du patrimoine, le visiteur reçoit des récompenses, par exemple des livres et des produits dérivés. L'objectif du passeport est de contribuer à la dynamisation du tourisme culturel autour de l'art préhistorique, ainsi que de fidéliser les visiteurs, et d'obtenir des données statistiques. Le passeport est disponible en version imprimée -plus de 10 000 exemplaires- et en application -pour Android et iOS-, et a été traduit en 4 langues différentes -Portugais, Espagnol, Français et Anglais. Il est actuellement en cours de développement, et l'idée est de l'étendre au reste du réseau dans les deux prochaines années.

L'itinéraire est également promu dans certains des plus importants salons touristiques européennes, dans le but de positionner l'art rupestre dans les principaux circuits touristiques internationaux. Ainsi, PRAT-CARP a été présent au World Travel Market (Royaume-Uni), à IFTM Top Resa (France), à ITB Berlin (Allemagne) et à Fitur (Espagne). L'unité technique du réseau a toutefois observé certaines difficultés dans la création de produits touristiques : "Chaque destination d'art rupestre établit ses propres relations avec une agence de voyage ou, dans d'autres cas, il n'existe pas de réel intérêt pour développer des produits en raison du fait que la gestion des sites archéologiques dépend des départements culturels locaux/régionaux qui ont orienté leur travail vers des activités pédagogiques et culturelles uniquement" (Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe, DOCUMENT 1, CYCLE DE CERTIFICATION 2021-2022, p. 38).

Enfin, il faut souligner l'inclusion de l'itinéraire PRAT-CARP dans le réseau des itinéraires culturels espagnols du Secrétariat d'État au tourisme (<https://www.spainculturalroutes.com/>), ce qui, en pratique, signifie une importante projection touristique au niveau national et international.

### **3.3. Réseau de l'itinéraires cultureel**

#### **3.3.1. Aperçu de la structure institutionnelle/juridique du réseau**

PRAT-CARP a établi un réseau exemplaire qui réussit à articuler les volontés et les initiatives d'un nombre considérable d'entités, qui appartiennent à des territoires aux réalités sociales, économiques et culturelles très différentes. Comme le reconnaît la résolution (98) 4 sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (III. Liste des critères pour les réseaux, point 1), le réseau est géré par une association : l'Association internationale des sentiers de l'art rupestre préhistorique. Cette entité a été fondée en 2007 par 14 partenaires de 3 pays du Conseil de l'Europe : Portugal (1), France (2) et Espagne (11). L'association est régie par la loi constitutionnelle 1/2002 du 22 mars de la loi espagnole, bien que sa vocation soit principalement européenne.

Le réseau est actuellement composé de 44 entités de 8 pays différents (Azerbaïdjan, Finlande, France, Géorgie, Italie, Norvège, Portugal et Espagne), tous membres du Conseil de l'Europe. Il existe deux types de membres. D'une part, les membres ordinaires, qui sont des membres à part entière. D'autre part, les Membres d'honneur, en reconnaissance d'organisations ou de personnes qui apportent une aide particulière à l'association, selon les critères de l'Assemblée générale. Les Membres d'honneur peuvent assister aux Assemblées générales, mais ne doivent pas participer à la gestion de l'association ou de ses organes représentatifs.



L'association dispose de trois organes gouvernementaux et de représentation. Tout d'abord, l'Assemblée générale, qui est l'organe gouvernemental suprême (Statuts PRAT-CARP, section III, chapitre I, p. 3-4). L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire au moins une fois par an. C'est lors de cette réunion que sont prises les décisions les plus importantes : budgets, lignes d'action, programmation des activités, nouveaux membres, etc. (voir Procès-verbaux de l'Assemblée ordinaire et extraordinaire de PRAT-CARP, 2018-2020). Il est également possible d'organiser des assemblées extraordinaires pour traiter de questions importantes au-delà de l'assemblée générale.

Deuxièmement, le Comité, composé du Président, du Vice-président, du Secrétaire, du Trésorier et d'un minimum de trois autres membres (Statuts, Section III, Chapitre II, p. 4-5). Les postes au sein du Comité ont une durée de 4 ans. A la fin du mandat, ils doivent être réélus par l'Assemblée générale. Le Comité a l'obligation de se réunir au moins une fois par semestre, et est chargé de représenter l'Association, de participer aux manifestations publiques, de convoquer les Assemblées Générales et de superviser leur déroulement ; de présenter à l'Assemblée Générale le solde budgétaire et les comptes, ainsi que le projet de rapport annuel d'activités ; de contractualiser les équipements techniques nécessaires au fonctionnement du réseau, etc.

Troisièmement, le Président de l'association - le président du Comité - avec des fonctions de représentation, de supervision et d'autorisation des décisions prises par l'Assemblée générale et le Comité.

Jusqu'en 2019, les postes au sein du Comité étaient occupés par des membres espagnols. Cela s'explique par le fait que l'Espagne était le promoteur initial de l'itinéraire, et qu'elle a joué -et joue toujours- un rôle important dans la coordination du réseau. Cependant, en 2019, la situation a changé avec le transfert du siège en France, plus précisément au Conseil départemental de la Dordogne, où travaille l'actuel président. Ce changement est une étape importante dans la trajectoire du réseau, car il représente sa décentralisation et aussi la rotation des responsabilités entre les pays membres, en partant du principe que tous les partenaires devront participer à un moment donné aux organes représentatifs du réseau.

Bien que PRAT-CARP soit le résultat d'un travail d'équipe, dans lequel tous les partenaires jouent un rôle important, il est pertinent de noter que son succès au niveau organisationnel est dû à l'existence d'une Unité Technique, spécifiquement dédiée à la coordination du réseau. Cette Unité Technique est représentée par le Réseau Cantabrique pour le Développement Rural, et constitue un élément clé de l'engrenage. Ainsi, toute l'activité interne et externe de l'association est réalisée grâce à l'engagement du responsable de l'itinéraire, du coordinateur technique et des autres personnes associées. En effet, le succès de l'organisation technique et administrative peut être pris comme modèle pour d'autres itinéraires culturels aux caractéristiques similaires.

D'autre part, le réseau dispose, comme déjà mentionné ci-dessus, de son propre comité scientifique, composé d'experts en art rupestre liés à différentes institutions et pays. Ce comité développe des fonctions consultatives tant dans l'organisation de réunions scientifiques que dans la conception et la mise en œuvre d'outils de gestion du patrimoine. Outre la diversité géographique reflétée dans le comité, il est important de souligner que le réseau a fait un effort important pour atteindre la parité hommes-femmes, en assurant une présence équilibrée d'hommes et de femmes. Comme suggestion, il serait intéressant d'arriver à l'institutionnalisation de la parité de genre à travers un protocole spécifique, de sorte que, à l'avenir, sa réalisation ne dépende pas d'un engagement personnel, mais soit inhérente au réseau, tant pour le comité scientifique que pour les organisations représentatives.

La conjonction de la structure juridique (organes de représentation et assemblées) et de l'existence d'une équipe de coordination technique et d'un comité scientifique permettent au réseau PRAT-CARP de fonctionner avec solvabilité et de remplir les objectifs fixés dans ses statuts : promouvoir la diffusion de l'art rupestre à travers l'itinéraire PRAT-CARP ; encourager la collaboration entre les pays membres du Conseil de l'Europe et les autres institutions européennes ; promouvoir les bonnes pratiques en collaboration avec d'autres réseaux et

itinéraires ; et parier, en particulier, sur la composante éducative de l'itinéraire (Statuts PRAT-CARP, Section I, Art. 6, p. 1). Des objectifs qui rejoignent les priorités du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Le dernier point important à aborder au niveau organisationnel est celui du financement. Le réseau PRAT-CARP est principalement financé par les contributions de ses membres. Les membres paient une cotisation annuelle qui varie en fonction de leurs caractéristiques : 450€ s'il s'agit d'une entité unique, et 650€ lorsque l'entité gère une destination (musée, site archéologique) - un montant qui augmente en fonction du nombre de destinations gérées. Ces versements annuels servent à financer les activités menées dans le cadre du réseau. Or, l'examen des rapports économiques (2018, 2019 et 2020) montre que certains partenaires n'effectuent pas les versements dans les délais prévus, alors que les statuts précisent clairement que "le non-paiement des cotisations périodiques pendant au moins deux périodes consécutives" entraîne la perte de la condition de membre (Statuts, Section II, Art. 12, p. 3). Ce retard dans les cotisations fait que, officiellement, le solde annuel de PRAT-CARP est négatif (-7.445,23€ en 2018, -5.184€ en 2019 et -209,39€ en 2020 -dans le contexte de la pandémie, où les dépenses ont diminué pour des raisons évidentes-), même si, en comptant les cotisations en attente, le résultat réel devrait être un excédent (+4.454,77€ en 2018, +25.143,86€ en 2019 et +26.149,6€ en 2020). Il est important de noter que ce déséquilibre n'est pas dû à une mauvaise gestion des fonds, mais au retard de paiement de certains membres. En fait, il est louable que, malgré ce déséquilibre, dans la pratique, le réseau PRAT-CARP fonctionne normalement. Ceci grâce à l'existence de reliquats financiers et d'autres sources de revenus, provenant d'appels publics et de subventions au niveau régional, national et européen. Par exemple, en 2019, la Journée européenne de l'art rupestre a été sélectionnée comme l'une des Histoires des Journées européennes du patrimoine et a été dotée de 10 000 €. De même, différents ministères en Espagne ont fourni -et fournissent- des ressources pour développer des activités spécifiques. Tout cela démontre que le projet est viable sur le plan financier et organisationnel.

### **3.3.2. Composition actuelle du réseau par pays et type de membre**

En 15 juillet 2021, PRAT-CARP compte 44 membres de différents types : administrations publiques à différentes échelles – municipalités (5), conseils provinciaux (2), gouvernements régionaux (15), ministères et organisations nationales (3) –, organismes locaux (1), organisations de développement rural (10), institutions de recherche – musées (1), universités (1) et centres de recherche (1) –, fondations publiques et privées, consortiums et syndicats (4), et agences de tourisme (1).

Ces entités font partie du réseau en tant qu'entités gestionnaires des destinations intégrées dans l'itinéraire. Comme le détaillent les statuts, l'association a pour objet "la promotion et la diffusion des sites d'art rupestre formant l'itinéraire des chemins d'art rupestre préhistorique", avec une attention particulière au "développement des territoires principalement ruraux où se trouvent les sites" (Statuts PRAT-CARP, Section I, Art. 2, p. 1).

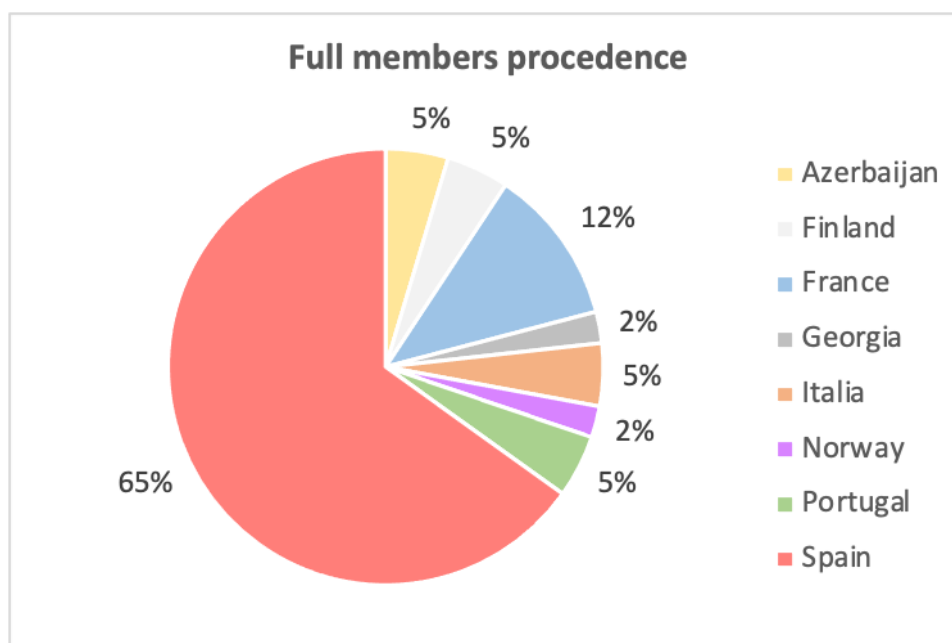
L'accès à l'association peut se faire soit à l'initiative de l'entité intéressée, soit à la suggestion du réseau. Dans les deux cas, le processus consiste en une demande formelle de l'entité intéressée. Cette demande doit comporter une manifestation d'intérêt et l'acceptation des statuts et autres règlements, ce qui entraîne une acceptation implicite des droits et devoirs définis pour les membres. La décision finale reste entre les mains de l'Assemblée générale extraordinaire.

Dans la grande majorité des cas, les membres du réseau gèrent des sites d'art rupestre ou en sont propriétaires, même s'il existe quelques exceptions - par exemple les organismes de développement rural. Dans le cas des partenaires entrants qui gèrent des destinations, la principale condition pour accéder au réseau est d'incorporer un site visitable ; c'est-à-dire que

PRAT-CARP n'a pas l'intention d'articuler un réseau de sites d'art rupestre, mais un réseau de sites d'art rupestre visitables. Il convient toutefois de noter que l'adhésion de nouveaux sites ne doit pas partir de normes spécifiques de recherche, de conservation et de valorisation publique. Elle constitue plutôt le point de départ pour remplir ces normes avec l'aide des partenaires les plus expérimentés. C'est le cas, par exemple, de certains sites en Azerbaïdjan, qui ont demandé l'accès au réseau afin de mettre en œuvre des améliorations techniques dans différents domaines.

En ce sens, le réseau compte des acteurs emblématiques, comme le Museo Nacional y Centro de Investigación de Altamira, le Centre International de l'Art Pariétal Lascaux IV, le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire, le Musée National de Préhistoire et le Museu do Côa. Le rayonnement international de ces sites, ainsi que la tradition de recherche et la longue expérience en matière de conservation et de gestion, contribuent à consolider le projet. S'il est vrai que chaque destination du réseau présente des caractéristiques propres en termes de patrimoine, de territoire, d'administration, de dimensions techniques et sociales - et qu'il n'existe donc pas de modèle unique et valable de recherche et de gestion -, l'existence de ces acteurs emblématiques sert de guide aux autres partenaires moins expérimentés. C'est ici qu'a lieu l'enrichissant échange culturel et scientifique de PRAT-CARP. Pour citer un exemple récent, en 2019, l'Agence nationale pour la préservation du patrimoine culturel de Géorgie a organisé une réunion scientifique dans le but de fournir quelques lignes directrices dans la gestion et la diffusion des sites d'art rupestre dans le pays.

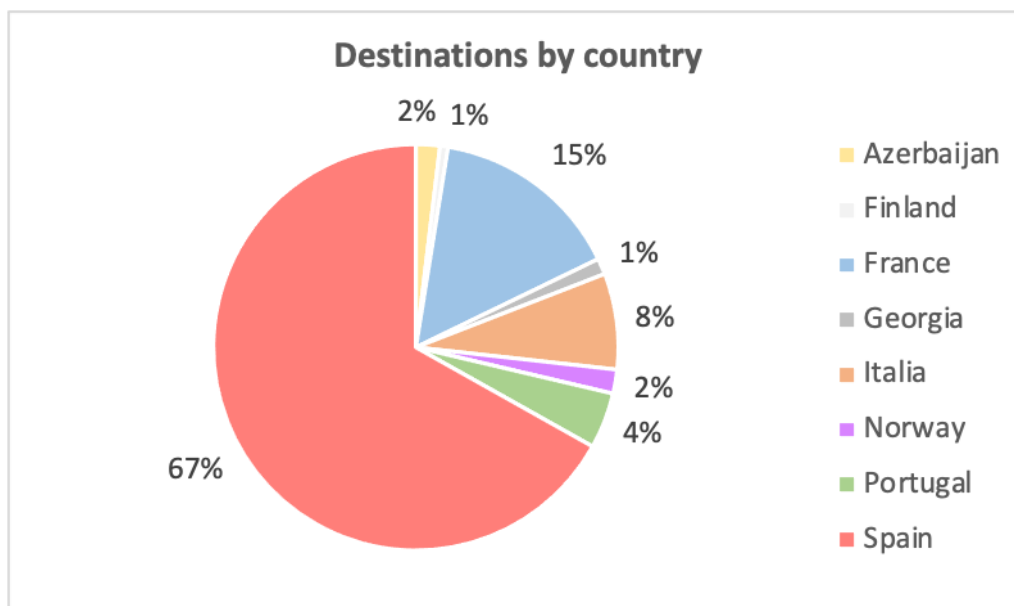
Du point de vue territorial, la distribution des membres et des destinations de l'itinéraire est inégale (Graphique 1). En ce qui concerne les membres, on constate une nette prédominance des partenaires espagnols (65%), ce qui se justifie - outre l'abondance de son patrimoine rupestre - par le rôle du pays dans la conception et la réalisation de l'itinéraire.



Graphique 1. Préséance des membres à part entière (source : élaboration personnelle à partir des informations fournies par le rapport PRAT-CARP).

En termes de destinations, la grande majorité se trouve en Espagne (67%), suivie par la France (15%), l'Italie (8%) et le Portugal (4%) (Graphique 2). Ce déséquilibre est dû, comme

l'expliquent le rapport et le site web du projet, à plusieurs facteurs : l'inégale population des territoires européens durant la Préhistoire, qui détermine la concentration des sites dans des zones spécifiques du continent ; la tradition de recherche de chaque pays, avec des cas où l'étude de l'art rupestre s'est développée depuis le début du 20ème siècle ; et, en relation directe avec le facteur précédent, les efforts inégaux déployés par les administrations publiques de chaque pays pour la préservation et la valorisation des sites.



Graphique 2. Destinations par pays (source : élaboration propre à partir des informations fournies par le rapport PRAT-CARP).

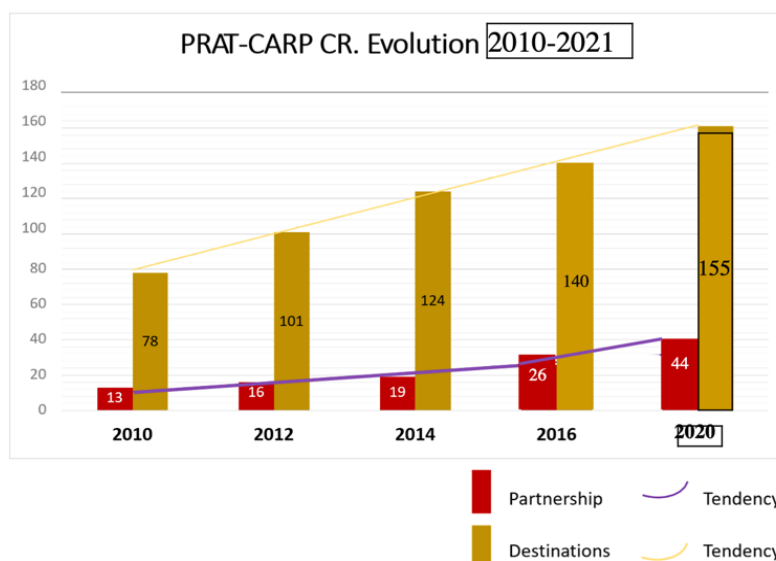
Néanmoins, une partie des efforts réalisés ces dernières années a visé, précisément, à diversifier les partenaires et les destinations du réseau, afin de renforcer la visibilité d'autres territoires. Cet effort, principalement de nature quantitative, est complété par des changements qualitatifs, tels que la décentralisation de l'organisation de certains des événements les plus significatifs du réseau PRAT-CARP - par exemple les assemblées. Dans ce sens, l'assemblée générale de 2021 devait se tenir en Géorgie ; les conditions du COVID-19 ont obligé à déplacer la réunion, qui a finalement eu lieu à Arnedo (La Rioja, Espagne), où les conditions de santé publique étaient plus favorables.

Enfin, il est important de souligner que les coordonnées de tous les membres du réseau sont disponibles sur le site web. Il s'agit d'un bon exercice de transparence, qui a un impact sur la véracité et la disponibilité des informations fournies par le réseau. A titre d'exemple, le contact avec des membres spécifiques du réseau pour le processus d'évaluation s'est fait directement par le biais des informations sur le web.

### 3.3.3. Extension du réseau depuis la dernière évaluation

Comme indiqué dans le précédent rapport d'évaluation, en 2017, le réseau PRAT-CARP comptait 36 membres à part entière, issus de 6 pays différents. Actuellement, ce nombre est passé à 44 partenaires, appartenant à 8 pays, tous membres du Conseil de l'Europe : Azerbaïdjan, Finlande, France, Géorgie, Italie, Norvège, Portugal et Espagne. En outre, l'itinéraire est composé de 157 destinations d'art rupestre, dont des sites archéologiques, des

musées, des centres d'interprétation, des fac-similés de sites d'art rupestre, des parcs archéologiques et culturels, etc.



Graphique 3. Évolution de PRAT-CARP (Source : Unité technique de PRAT-CARP).

Au cours des trois dernières années, la croissance progressive de PRAT-CARP s'est ainsi consolidée. Toujours, néanmoins, en tenant compte des paramètres de la durabilité du réseau ; sinon, une entrée massive de nouveaux membres pourrait déstabiliser la dynamique de travail et de coordination déjà établie.

Il est par ailleurs significatif que les derniers pays à rejoindre le réseau soient la Géorgie et la Finlande, dont l'adhésion a eu lieu en 2019. C'est une preuve supplémentaire de l'effort réalisé par PRAT-CARP pour inclure la diversité territoriale, culturelle et patrimoniale dans le cadre de l'itinéraire, mais aussi pour intégrer des membres ayant des besoins de recherche et de gestion très différents en matière de patrimoine rupestre.

### 3.3.4. Extension du réseau dans les trois années à venir

Le réseau PRAT-CARP a établi des contacts directs avec des pays comme l'Irlande, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède, la Roumanie, la Turquie et le Maroc. Le cas du Maroc, qui est le seul pays à ne pas appartenir au Conseil de l'Europe, est particulièrement remarquable. Il s'agit d'un geste symbolique significatif, puisque - comme mentionné au début de ce rapport - il semble important de ne pas perdre de vue les pays non-européens qui permettent une meilleure compréhension du phénomène de l'art rupestre, même si le projet est encadré au sein du Conseil de l'Europe. En ce sens, le lien entre la péninsule ibérique et l'Afrique du Nord est indéniable.

En ce qui concerne la composition du réseau, dans les années à venir, de nouveaux partenaires issus de nouveaux membres et de membres existants devraient rejoindre PRAT-CARP ; la Croatie et la Turquie sont susceptibles d'être incluses. Néanmoins, l'unité technique souligne que l'objectif du réseau n'est pas de croître de manière exponentielle, mais de le faire de manière cohérente, en tenant compte des possibilités et des besoins réels des membres demandeurs. C'est précisément cet équilibre qui permet au réseau de fournir les conseils techniques et humains qui donnent de si bons résultats.

### 3.4. Outils de communication

#### 3.4.1. État des lieux des outils de communication développés par le réseau (charte graphique, supports de communication, logo, canaux de communication, signalétique, cartes, etc.)

L'unité technique de PRAT-CARP a conçu une stratégie de communication globale qui est partagée par tous les membres du réseau. Cette stratégie consiste à communiquer les objectifs, la philosophie et les valeurs du réseau à travers des activités individuelles et conjointes, et à les accompagner sur l'utilisation du nom et de l'image officielle (logo) de l'itinéraire.

Le logo, en effet, est présent dans tout le matériel généré par l'itinéraire, du site web aux brochures officielles, en passant par les programmes d'activités, les publications et la documentation interne. Il est toujours accompagné du logo normatif des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. En revanche, son utilisation sur les sites web des partenaires est inégale - du moins dans les cas étudiés -, en raison des restrictions de format et de contenu imposées par certaines des administrations responsables.

Le principal outil de communication du réseau est le site web (<https://www.prehistour.eu/>). La plateforme, disponible en anglais et en français - et avec un site spécifique en espagnol (<https://spainrockartroutes.prehistour.eu/>) - , comprend des informations très détaillées sur le projet. Ces informations peuvent être classées en trois grands blocs d'informations.

Tout d'abord, la partie la plus institutionnelle, qui décrit le projet, sa relation avec le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe -avec les liens correspondants vers les sites d'origine-, ainsi que des informations sur le réseau et son fonctionnement : Statuts, Conseil d'administration, Comité scientifique. En outre, cette section contient la liste de tous les partenaires du réseau, y compris les liens vers les sites web institutionnels, ainsi que la carte de l'Europe avec la localisation des membres du réseau et des pays avec lesquels PRAT-CARP a établi des contacts.

Ensuite, il y a la partie des contenus, avec des informations pratiques pour le visiteur intéressé par l'apprentissage de l'art rupestre. Cette partie constitue l'essentiel de la plateforme, avec une carte interactive sur laquelle sont géo-référencées toutes les destinations de l'itinéraire, avec la possibilité d'appliquer des filtres territoriaux pour affiner la recherche. Chacune des destinations possède sa propre fiche descriptive, qui contient des informations d'intérêt liées à la dimension archéologique (cadre chrono-culturel, environnement naturel, description, historique des découvertes et des recherches) et des informations pratiques pour la visite (localisation, site web, contact). Malgré le caractère exhaustif de cette carte, il faut noter qu'une partie au moins des destinations ne comporte pas les informations de base. De même, lors de la dernière révision de la carte effectuée dans le cadre du processus d'évaluation (décembre 2021), la plupart des liens vers les sites officiels des sites et musées ne sont pas opérationnels. Par conséquent, un effort supplémentaire doit être fait afin de s'assurer que la carte est réellement mise à jour.

En plus de la carte principale des destinations, deux autres cartes ont été incluses avec la liste de l'art rupestre intégrée dans la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, à l'échelle européenne et mondiale. Cette ressource permet de renforcer l'idée que l'art rupestre est une expression caractéristique de toute l'humanité, créant ainsi des liens avec d'autres territoires au-delà de l'Europe.

Peut-être, juste à titre de suggestion, serait-il intéressant d'intégrer une section contenant des explications générales sur les différents styles d'art rupestre envisagés dans le parcours, ainsi que sur les contextes géographiques et culturels dans lesquels ils ont été matérialisés. S'il est vrai que ces questions sont précisées de manière concise dans les fiches descriptives de chaque destination, l'inclusion d'une vision globale faciliterait la contextualisation culturelle du

patrimoine rupestre par le visiteur. Des ressources graphiques, notamment des cartes, faciliteraient également une meilleure compréhension de la répartition géographique et chronologique des différentes phases, de la Préhistoire à la Protohistoire.

Le site web comprend également du matériel pour la diffusion de l'itinéraire : brochures, dépliants, affiches, guides touristiques, vidéos promotionnelles, etc. Il dispose également d'une section d'actualités qui est liée au contenu généré dans les réseaux sociaux.

Le troisième grand bloc du site Web est consacré aux organisations désireuses de faire partie de l'itinéraire. Le site web offre des informations détaillées sur le processus d'incorporation et ses avantages, et fournit les documents et les coordonnées nécessaires pour le mener à bien. Il convient d'apprécier le fait que le réseau a mis à disposition non seulement les statuts, mais aussi le manuel de bonnes pratiques et la fiche d'évaluation pour le label de qualité du patrimoine européen de l'art rupestre. Un effort qui, une fois de plus, s'inscrit dans l'engagement du réseau en faveur de la transparence et du partage des connaissances.

En plus du site web, le projet est présent sur différents réseaux sociaux : Facebook (2011), Twitter (2012), Instagram (2016) et Youtube (2017), dont les liens sont présents sur le site web, et avec les allusions correspondantes au Conseil de l'Europe. Ces plateformes fonctionnent comme des catalyseurs de l'activité des membres du réseau, tout en faisant connaître les actions menées en commun. Elles constituent une première approche stimulante du patrimoine rupestre intégré dans l'itinéraire, puisqu'une partie des publications vise à faire connaître les destinations. Ce travail de diffusion est essentiel car, d'une part, il peut devenir le déclencheur d'une visite sur place et, d'autre part, il permet à tout utilisateur dans le monde d'accéder -virtuellement- à des sites archéologiques parfois éloignés, renforçant ainsi la création d'une large communauté virtuelle. Il est ainsi prometteur de proposer de créer une galerie virtuelle sur l'art rupestre dans le cadre de PRAT-CARP.

Enfin, l'identité corporative du réseau est également exprimée par un système de signalisation placé dans toutes les destinations de l'itinéraire, tant dans les sites que dans les musées. Ces panneaux intègrent le logo de PRAT-CARP et le logo du Conseil de l'Europe, et permettent d'introduire un élément d'identification commun dans un réseau dont les sites sont très différents en termes de paysage, de patrimoine et d'infrastructures culturelles. En effet, tous les sites d'art rupestre visités pendant la visite de terrain affichaient l'adhésion dans un endroit visible, à l'entrée du site. De plus, les panneaux ont été renouvelés pendant la visite, à l'initiative du coordinateur technique.

#### **3.4.2 Respect des Directives liées à l'utilisation du logo "Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe"**

Après avoir analysé le matériel de communication interne et externe du réseau PRAT-CARP, il est confirmé que le logo "Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe" a été utilisé conformément aux directives officielles dans ses différentes applications, qu'il s'agisse de matériel imprimé ou audiovisuel, de sites web, d'événements ou d'articles promotionnels.

## **4. Conclusions et recommandations**

L'itinéraire culturel des Chemins de l'Art rupestre préhistorique remplit non seulement les critères d'attribution de la certification des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, mais constitue également un modèle exemplaire en termes de gestion et d'activité du réseau. Les sections suivantes comprennent, dans le cadre du rapport d'évaluation, des conclusions et des recommandations spécifiques, classées selon les différents critères des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe.

### **I. Liste des critères d'éligibilité des thèmes**

#### **CONCLUSIONS**

Le thème de l'itinéraire est représentatif d'une partie importante du territoire européen. La flexibilité chronologique et culturelle du concept d'"art rupestre préhistorique" permet d'incorporer des expressions artistiques de différentes phases chrono-culturelles (paléolithique, néolithique, âge du bronze, âge du fer, voire époque médiévale), facilitant ainsi l'inclusion progressive de nouveaux territoires dans le réseau.

La nature universelle de l'art rupestre, qui a plus à voir avec l'expérience humaine qu'avec des événements historiques spécifiques, offre au réseau un énorme potentiel pour transmettre des valeurs liées à la diversité, à la tolérance et à la rencontre des cultures.

Outre sa solide expérience scientifique, le réseau encourage la recherche sur l'art rupestre en organisant des réunions scientifiques remarquables à l'échelle internationale.

Au niveau institutionnel, PRAT-CARP entretient une relation fluide et un engagement clair avec les organisations européennes et internationales : il adhère aux principales conventions internationales dans le domaine du patrimoine (Conseil de l'Europe, ICOMOS, UNESCO), et participe aux appels à projets européens.

#### **RECOMMANDATIONS**

Étant donné l'inclusion dans le réseau de sites d'art rupestre datant de périodes historiques - et non seulement préhistoriques - (époque médiévale), il est suggéré de réfléchir aux possibles façons de gérer cette diversité ; peut-être en standardisant leur présence avec l'incorporation délibérée d'un plus grand nombre de destinations aux caractéristiques similaires, afin qu'elles ne restent pas des cas anecdotiques au sein du réseau ; ou peut-être en créant des formules rhétoriques spécifiques qui justifient, par la narration, leur présence dans un réseau officiellement centré sur la Préhistoire.

À long terme, il serait intéressant d'envisager la possibilité de collaborer avec d'autres pays au-delà du Conseil de l'Europe, comme l'Afrique du Nord ou les territoires ibéro-américains, s'alignant ainsi sur les nouvelles politiques de coopération promues par le Conseil de l'Europe dans le domaine des itinéraires culturels. Le défi sera de réfléchir à la manière d'inclure ces partenaires extra-européens potentiels. S'il est vrai qu'au niveau de la gestion, cela peut entraîner des difficultés, au niveau discursif, cela permettrait de souligner l'idée de l'universalité de l'art rupestre et sa valeur en tant que point de rencontre. Une approche très précieuse dans le cadre de la société européenne du XXI<sup>e</sup> siècle, où la diversité culturelle n'est pas toujours accueillie de manière positive.

### **II. Liste des priorités d'action**

#### **CONCLUSIONS**

En matière de coopération, le manuel de bonnes pratiques est un outil pionnier pour la gestion des sites d'art rupestre, fondé sur des critères rigoureux de protection, de recherche, de conservation et de diffusion. Le document est particulièrement utile pour les territoires moins expérimentés.



En plus de l'activité régulière des musées et des sites, le réseau organise des activités culturelles et éducatives qui contribuent à sensibiliser à l'importance du patrimoine et à promouvoir les rencontres interculturelles. Parmi celles-ci figurent la création de la Journée européenne de l'art rupestre et le concours de dessin "Territoires unis par l'art premier", qui est devenu une exposition itinérante. Ces activités ont pour public prioritaire les jeunes.

La créativité et le dynamisme du réseau ont permis de concevoir des initiatives qui relient l'art rupestre et la pratique artistique contemporaine, notamment dans les sites les plus emblématiques.

Un engagement ferme a été pris en faveur du tourisme culturel et du développement durable. Il convient de noter la présence considérable d'organismes de développement rural dans le réseau, ainsi que les initiatives du label du patrimoine européen de l'art rupestre et du passeport de l'art rupestre.

Dans toutes les activités du réseau (matériel imprimé, site web, réseaux sociaux, panneaux indicateurs, documentation interne), les lignes directrices pour l'utilisation du logo "Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe" sont respectées.

### RECOMMANDATIONS

Sur le plan formel, il serait souhaitable que les futurs rapports remplissent toutes les sections du formulaire officiel, notamment celles relatives aux activités mises en œuvre (5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5) et aux publications (7). Même si l'unité technique a fourni à l'évaluateur les informations demandées, le manque d'informations sur le rapport peut brouiller les réalisations du réseau. Il s'agit d'une question déjà proposée par l'évaluateur précédent, qui a suggéré la création d'un "système ordonné ou d'une application de type base de données pour enregistrer les activités liées aux critères" (évaluation à mi-parcours 2017/2018, p. 17).

Les études publiques sont un enjeu en suspens pour le projet. Au-delà des données quantitatives (4,2 millions de visiteurs en 2018), il serait intéressant de réfléchir à la conception et à la mise en place d'un outil partagé afin de connaître les profils des visiteurs de l'itinéraire ; quelque chose à l'image de ce qui a été fait avec le Guide des bonnes pratiques ou le label de qualité.

Du point de vue du tourisme, il conviendrait à long terme d'établir des mécanismes permettant d'évaluer l'effet des actions mises en œuvre sur le territoire immédiat, ainsi que les perceptions des communautés qui coexistent avec le patrimoine rupestre. Cela conduirait à une gestion plus cohérente et responsable du patrimoine et de ses relations avec le territoire et ses habitants.

En ce qui concerne le web, il est important de mettre à jour les informations descriptives et les liens officiels de la plupart des destinations d'art rupestre. Il est également suggéré d'envisager l'inclusion d'une section expliquant les styles d'art rupestre inclus dans l'itinéraire, afin d'offrir une vision plus complète du phénomène.

### III. Liste des critères pour les réseaux

#### CONCLUSIONS

PRAT-CARP a consolidé un réseau performant, grâce à ses membres proactifs, à l'existence d'organes représentatifs et consultatifs et au travail frénétique de l'unité technique.

Le réseau englobe 8 pays du Conseil de l'Europe avec des réalités patrimoniales, socioculturelles et politico-territoriales différentes. Malgré une répartition territoriale inégale (partenaires et destinations), l'itinéraire s'efforce depuis quelques années de corriger cette situation.

Il convient de noter la diversité des agents impliqués dans le réseau, dont les responsabilités en tant que gestionnaires et/ou propriétaires des sites facilitent la mise en œuvre des initiatives.

Cette activité est supervisée par un comité scientifique, dont l'engagement en faveur de la parité des sexes est également remarquable.

Le réseau est solvable dans la gestion de ses ressources, malgré des retards dans le paiement des quotes-parts des membres. Il s'agit donc d'un projet durable, capable de mener une activité intense avec les contributions de ses membres. En complément, le réseau sollicite des fonds européens à travers des projets spécifiques.

## RECOMMANDATIONS

Il serait intéressant de renforcer la présence de la société civile dans le réseau, par l'inclusion d'associations telles que les "amis de", ou les associations de défense du territoire.

Il est suggéré d'institutionnaliser l'engagement en faveur de la parité hommes-femmes au sein du Comité scientifique, afin qu'à l'avenir il puisse rester efficace au-delà de l'engagement personnel. Le défi à long terme est que l'engagement soit également étendu aux organes représentatifs, bien qu'ici la capacité d'intervention soit limitée.

En termes de financement, il serait souhaitable d'établir des mécanismes garantissant le paiement des devis dans les délais, tels que définis dans les statuts. Bien que cela ne soit pas un problème dans la pratique, la disponibilité réelle des ressources faciliterait et élargirait l'activité du réseau.

Le réseau est encouragé à continuer à postuler aux appels européens afin d'obtenir des subventions plus importantes, qui pourraient permettre de moderniser les installations dans les grottes (infrastructures). Peut-être que la création d'une petite unité technique spécialisée dans la conceptualisation et l'élaboration de projets européens serait utile, soulageant ainsi l'unité technique actuelle et les membres du réseau de ces responsabilités complexes.

CRITERES		Recommandations évaluation précédente 2017-2018	L'itinéraire a-t-il donné suite à la recommandation depuis la dernière évaluation ?		Recommandations évaluation actuelle 2021-2022
			OUI	NON	
<i>I.</i>	<b>Thème de l'itinéraire culturel</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réfléchir à la présence de sites non préhistoriques.
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Collaborations possibles avec des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.
<i>II.</i> <b>Priorités d'action</b>	<b>Coopération en matière de recherche et de développement</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre d'études publiques dans les musées et les sites.
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<b>Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<b>Échanges culturels et éducatifs des jeunes Européens</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Pratique contemporaine de la culture et des arts</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	<b>Tourisme culturel et développement culturel durable</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'impact de l'itinéraire sur le territoire.
<b>III. Réseau de l'itinéraire culturel</b>	Rechercher des financements alternatifs dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises		<input type="checkbox"/>	X	Envisager l'inclusion de la société civile dans le réseau.
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Institutionnaliser la parité hommes-femmes au sein du comité scientifique et des organes représentatifs.
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concevoir des mécanismes pour éviter les retards dans les paiements des contributions des membres.
<b>Outils de communication</b>	Augmenter la visibilité en ligne et dans la presse écrite		X	<input type="checkbox"/>	Mettre à jour les contenus web (fiches descriptives et liens officiels).
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 5. Liste des références

L'unité technique de PRAT-CARP a soumis tous les documents requis pour l'évaluation. De plus, lors de la visite sur le terrain, l'évaluateur a reçu de la documentation supplémentaire : guide et brochures de l'itinéraire culturel, dépliants et affiches d'activités spécifiques (ex. Concours européen de dessin "Le premier art d'Europe vu par les Européens du futur", Séminaire international sur l'art rupestre 2022 à Puente Viesgo, Journée européenne de l'art rupestre), passeport de l'art rupestre, informations sur les collaborations et les projets au sein de l'itinéraire (REPPARP, Interreg PALEOARTE, Territoires unis par le premier art), brochures des différents sites et autres informations (Itinéraires culturels en Espagne). Des informations supplémentaires ont été reçues après la visite de terrain, demandées par l'évaluateur.

### 1\_FORMULAIRE DE DEMANDE :

- PRAT\_CARP\_2021-2022\_CERTIFICATION\_FORM\_EN

### 2\_STATUTS :

- Manuel de bonnes pratiques\_PRAT\_CR

- STATUTS ORIGINAUX\_dernière modification\_21\_07\_2011

- STATUTES PRAT\_CARP ENG

### 3\_MEMBRES :

- 1 liste complète des membres mise à jour le 15 juillet 2021

- 2 LISTE DESTINATIONS ET SITES PRAT\_CARP CR\_UPDATED JULY\_2021

- MEMBRES COMPLETS\_PRAT\_CARP\_2021

### 4\_ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2018\_2019\_2020 :

- 2018 Compte-rendu Assemblée extraordinaire

- 2018 Compte-rendu Assemblée ordinaire

- 2019 Compte-rendu Assemblée extraordinaire

- 2019 Compte-rendu Assemblée ordinaire

- 2020 Compte-rendu Assemblée extraordinaire

- 2020 Compte-rendu Assemblée générale ordinaire

- APPELS\_AGENDAS ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2018\_2020 :

\* 2018 CALL\_AGENDA\_Asemblée Extraordinaire

\* 2018 CALL\_AGENDA\_Asemblée générale (en anglais)

\* 2019 CALL\_AGENDA\_Asemblée extraordinaire

\* 2019 CALL\_AGENDA\_Asemblée générale (en anglais)

\* 2020 CALL\_AGENDA\_Asemblée Extraordinaire

\* 2020 CALL\_AGENDA\_Asemblée générale

### 5\_RAPPORT D'INFORMATION FINANCIÈRE 2018\_2020 :

- 1\_2018 RAPPORT ECONOMIQUE PRAT\_CARP

- 2\_Rapport économique 2019\_PRAT\_CARP

- 3\_2020 RAPPORT ECONOMIQUE\_PRAT\_CARP

### 6\_ACTIVITÉS :

- RAPPORT D'ACTIVITÉ\_2018\_2019\_2020\_2021 :

\* RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018\_PRAT\_CARP

\* RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019\_PRAT\_CARP

\* RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020\_PRAT\_CARP

\* RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021\_PRAT\_CARP

- BROCHURE\_PRAT\_CARP\_2019\_DIFUSSION

- BROCHURES :

\* 2018 BROCHURE\_ENG\_PRAT\_CARP

\* 2018 BROCHURE\_FR\_PRAT\_CARP

\* 2019 BROCHURE\_PRAT\_CARP

\* 2021 BROCHURE CARP on line\_ENG

- \* 2021 BROCHURE CARP en ligne\_FR
- \* 2021 SPANISH ROCK ART ROUTES\_ENG\_ESP
- EN\_PRAT\_CARP
- JOURNÉE EUROPÉENNE DE L'ART RUPESTRE :
  - \* 2019 Journée européenne de l'art rupestre\_PROGRAMME 2019
  - \* 2019 Poster\_1
  - \* 2019 Poster\_2
  - \* 2019 RA Day Coa Park PT
  - \* 2020 Journée européenne de l'art rupestre\_PROGRAMME 2020
  - \* 2020 Poster\_1
  - \* 2020\_poster2
  - \* Photos
- LABEL EUROPÉEN D'ART ROCK :
  - \* EN\_Certification\_des sites d'art rupestre\_PRAT\_CARP
  - \* Evaluation\_Sites\_PRAT\_CARP\_ENG
  - \* Processus d'obtention du label ERAH
- EXPOSITION :
  - \* BOOK\_CATALOGUE
  - \* EXHIBITION HANDBOOK\_EuropeanRockArt
  - \* FLYER\_expo
  - \* Photos
- VIDEO 2020 :
  - \* version ENG-HD
  - \* version FR-HD

## 7\_ INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

- Comité 1902\_CARP\_2021
- Artículo Jornadas QUESADA\_CARP\_2019
- LIVRE\_CATALOGUE
- Completo FR\_
- Photos

## **6. Annexe 1 : Visite d'experts sur le terrain et/ou entretiens en ligne avec la direction et les membres du réseau**

Accompagné et facilité par Ramón Montes (Coordinateur technique PRAT-CARP)

### **LUNDI 8 novembre 2021**

Voyage de Valence (Espagne) à Bordeaux (France) en avion  
Voyage de Bordeaux à Périgueux en voiture

14h Déjeuner à Périgueux.

14h30 Visite du Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord avec Myriam Grenier, directrice adjointe du musée.

16h00-16h30 Réunion avec Germinal Peiró, Président du Conseil Départemental de la Dordogne, et Président de PRAT-CARP ; Valérie Coustillas, Adjointe à la coordination technique en France de PRAT-CARP, Service des Politiques Territoriales et Européennes, Conseil Départemental de la Dordogne ; et Valérie Chamouton, Directrice du Service des Politiques Territoriales et Européennes, Conseil Départemental de la Dordogne.

16h30 Séance de travail au Service des Politiques Territoriales et Européennes.

19h30-20h00 Dîner et hébergement à Périgueux.

### **MARDI 9 novembre**

8h30 Départ pour Montignac en voiture avec Ramón Montes et Valérie Coustillas.

9h45 Visite du Centre International de l'Art Pariétal - Lascaux IV (Montignac). Introduction avec Laurent Corbel (directeur) et visite avec Olivier (guide).

12h30 Visite du Parc du Thot (Thonac) avec Anne SOPENA (guide).

13h15 Départ pour Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil.

13h45 Déjeuner aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil.

16h30 Visite du Pôle International de la Préhistoire (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil), avec Christophe Vigne (directeur) et Julia Babylon (espace communication).

19h30-20h00 Dîner et hébergement aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil.

### **MERCREDI 10 novembre**

8h45 Visite du Musée National de Préhistoire (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil), avec Nathalie Fourment (directrice).

10h00 Visite des abris sous roche de Laugerie Basse (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil), avec Benjamin Barthes (guide).

13h00 Déjeuner aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil.

14h00 Visite de la Grotte de Rouffignac (Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac), avec Frédéric Plassard (guide et responsable de la grotte).

15h30 Départ pour Périgueux avec Jean-François Jeannot : Service des Politiques territoriales et européennes, Conseil Départemental de la Dordogne.

19h30-20h00 Dîner et hébergement à Périgueux.

## **ENTRETIENS EN LIGNE**

Lundi 29 novembre, 9h00, Malahat N. Farajova, directrice adjointe du Museum Center Icherisheher (Azerbaïdjan). Membre du comité scientifique de PRAT-CARP.

Lundi 29 novembre, 10h00, Pilar Fatás, directrice du Museo Nacional y Centro de Investigación de Altamira (Espagne). Membre du réseau et du comité scientifique de PRAT-CARP.

Mercredi 1er décembre, 9h30, Sara Garcês, coordinatrice du Laboratoire d'Art rupestre - Art rupestre préhistorique et du Musée de la Vallée Sacrée du Tage de Maçao (Portugal). Membre du réseau et du comité scientifique de PRAT-CARP.

## 7. Annexe 2 : Liste de contrôle pour l'évaluation des experts

LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ÉVALUATION DES EXPERTS						
QUESTIONS			Oui	Non	Commentaires (le cas échéant)	
3.1 THEME	1	Le thème de l'itinéraire représente-t-il une valeur commune (historique, culturelle ou patrimoniale) à plusieurs pays européens ?	1			
	2	Le thème de l'itinéraire offre-t-il une base solide pour les échanges culturels et éducatifs entre jeunes ?	1			
	3	Le thème de l'itinéraire offre-t-il une base solide pour des activités innovantes ?	1			
	4	Le thème de l'itinéraire offre-t-il une base solide pour le développement de produits touristiques culturels ?	1			
	5	Le thème a-t-il été recherché/élaboré par des universitaires/experts de différentes régions d'Europe ?	1			
3.2 CHAMPS D'ACTION	3.2.1 Coopération en matière de recherche et de développement	6	L'itinéraire offre-t-il une plateforme de coopération pour la recherche et le développement de valeurs/thèmes culturels européens ?	1		
		7	L'itinéraire joue-t-il un rôle fédérateur autour de grands thèmes européens, permettant de rassembler des connaissances dispersées ?	1		
		8	L'itinéraire montre-t-il comment ces thèmes sont représentatifs des valeurs européennes partagées par plusieurs pays européens ?	1		
		9	L'itinéraire illustre-t-il le développement de ces valeurs et la variété des formes qu'elles peuvent prendre en Europe ?	1		
		10	L'itinéraire dispose-t-il d'un réseau d'universités et de centres de recherche travaillant sur son thème au niveau européen ?	1		
		11	L'itinéraire dispose-t-il d'un comité scientifique multidisciplinaire ?	1		
		12	Le Comité scientifique travaille-t-il sur son thème au niveau européen ?	1		
		13	Le comité scientifique effectue-t-il des recherches et des analyses sur les questions relatives à son thème et/ou à ses activités au niveau théorique ?	1		
	3.2.2 Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen	14	Le Comité scientifique effectue-t-il des recherches et des analyses sur les questions relatives à son thème et/ou à ses activités au niveau pratique ?	1		
		15	Les activités de l'itinéraire prennent-elles en compte et expliquent-elles la signification historique du patrimoine européen matériel et immatériel ?	1		
		16	Les activités de l'itinéraire promeuvent-elles les valeurs du Conseil de l'Europe ?	1		
		17	Les activités de l'itinéraire permettent-elles de promouvoir le label de certification des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ?	1		
		18	L'itinéraire fonctionne-t-il en conformité avec les chartes et conventions internationales sur la préservation du patrimoine culturel ?	1		
		19	Les activités de l'itinéraire permettent-elles d'identifier, de préserver et de développer les sites du patrimoine européen dans les destinations rurales ?	1		



		20	Les activités de l'itinéraire permettent-elles d'identifier, de préserver et de développer les sites du patrimoine européen dans les zones industrielles en cours de restructuration économique ?	1					
		21	Les activités de l'itinéraire valorisent-elles le patrimoine des minorités ethniques ou sociales en Europe ?		1				
		22	Les activités de l'itinéraire contribuent-elles à une meilleure compréhension du concept de patrimoine culturel, de l'importance de sa préservation et du développement durable ?	1					
		23	Les activités de l'itinéraire valorisent-elles le patrimoine physique et immatériel, expliquent-elles sa signification historique et soulignent-elles ses similitudes dans les différentes régions d'Europe ?	1					
		24	Les activités de l'itinéraire prennent-elles en compte et promeuvent-elles les chartes, conventions, recommandations et travaux du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et de l'ICOMOS relatifs à la restauration, la protection et la valorisation du patrimoine, au paysage et à l'aménagement du territoire (Convention culturelle européenne, Convention de Faro, Convention européenne du paysage, Convention du patrimoine mondial, ...) ?	1					
	3.2.3 Échanges culturels et éducatifs des jeunes Européens		25	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour développer une meilleure compréhension du concept de citoyenneté européenne ?	1				
			26	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour mettre l'accent sur la valeur d'une nouvelle expérience personnelle grâce à la visite de lieux divers ?	1				
			27	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour encourager l'intégration sociale et les échanges de jeunes de différents milieux sociaux et régions d'Europe ?	1				
			28	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour offrir des possibilités de collaboration aux établissements d'enseignement à différents niveaux ?	1				
			29	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour mettre l'accent sur les expériences personnelles et réelles grâce à l'utilisation de lieux et de contacts ?	1				
			30	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour mettre en place des projets pilotes avec plusieurs pays participants ?	1				
			31	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour donner lieu à des activités de coopération impliquant des établissements d'enseignement à différents niveaux ?	1				
			3.2.4 Pratiques culturelles artistiques contemporaines		32	Les activités culturelles de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue interculturel et les échanges multidisciplinaires entre les différentes expressions artistiques des pays européens ?	1		
					33	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles des projets artistiques qui établissent des liens entre le patrimoine culturel et la culture contemporaine ?	1		
34	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles les pratiques culturelles et artistiques contemporaines innovantes* en les reliant à l'histoire du développement des compétences ?	1							

		35	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles la collaboration entre les amateurs et les professionnels de la culture à travers des activités pertinentes et la création de réseaux ?	1		
		36	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles le débat et l'échange - dans une perspective multidisciplinaire et interculturelle - entre les diverses expressions culturelles et artistiques des différents pays d'Europe ?	1		
		37	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles des activités et des projets artistiques qui explorent les liens entre le patrimoine et la culture contemporaine ?	1		
		38	Les activités culturelles de l'itinéraire mettent-elles en valeur les pratiques les plus innovantes et créatives ?		1	
		39	Les activités culturelles de l'itinéraire relient-elles ces pratiques innovantes et créatives à l'histoire du développement des compétences ? ***	1		
	3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable	40	Les activités de l'itinéraire (en rapport avec le développement du tourisme culturel durable) contribuent-elles à la formation de l'identité locale, régionale, nationale et/ou européenne ?	1		
		41	Les activités de l'itinéraire (pertinentes pour le développement d'un tourisme culturel durable) impliquent-elles activement 3 moyens majeurs pour faire connaître leurs projets culturels : presse écrite, diffusion et médias sociaux ?	1		
		42	Les activités de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue entre les communautés et les cultures urbaines et rurales ?	1		
		43	Les activités de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue entre les régions développées et défavorisées ?	1		
		44	Les activités de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue entre les différentes régions (sud, nord, est, ouest) de l'Europe ?	1		
		45	Les activités de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue entre les cultures majoritaires et minoritaires (ou natives et immigrantes) ?		1	
		46	Les activités de l'itinéraire ouvrent-elles des possibilités de coopération entre l'Europe et les autres continents ?	1		
		47	Les activités de l'itinéraire attirent-elles l'attention des décideurs sur la nécessité de protéger le patrimoine dans le cadre du développement durable du territoire ?	1		
		48	Les activités de l'itinéraire visent-elles à diversifier les offres de produits, services et activités culturelles ?	1		
		49	Les activités de l'itinéraire développent-elles et offrent-elles des produits, services ou activités de tourisme culturel de qualité au niveau transnational ?	1		
		50	Les activités de l'itinéraire développent-elles des partenariats avec des organisations publiques et privées actives dans le domaine du tourisme ?	1		
		51	Le réseau a-t-il préparé et utilisé des outils le long de l'itinéraire pour augmenter le nombre de visiteurs et les impacts économiques de l'itinéraire sur les territoires traversés ?	1		
3.3 RÉSEAU	52	L'itinéraire représente-t-il un réseau impliquant au moins trois Etats membres du Conseil de l'Europe ?	1			
	53	Le thème de l'itinéraire a-t-il été choisi et accepté par les membres du réseau ?	1			

	54	Le cadre conceptuel de l'itinéraire était-il fondé sur une base scientifique ?	1		
	55	Le réseau implique-t-il plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe dans tout ou partie de ses projets ?	1		
	56	Le réseau est-il financièrement viable ?	1		
	57	Le réseau a-t-il un statut juridique (association, fédération d'associations, GEIE...) ?	1		
	58	Le réseau fonctionne-t-il de manière démocratique ?	1		
	59	Le réseau précise-t-il ses objectifs et ses méthodes de travail ?	1		
	60	Le réseau précise-t-il les régions concernées par le projet ?	1		
	61	Le réseau précise-t-il ses partenaires et les pays participants ?	1		
	62	Le réseau précise-t-il les champs d'action concernés ?	1		
	63	Le réseau précise-t-il sa stratégie globale à court et à long terme ?	1		
	64	Le réseau identifie-t-il des participants et des partenaires potentiels dans les États membres du Conseil de l'Europe et/ou dans d'autres pays du monde ?	1		
	65	Le réseau fournit-il des détails sur son financement (rapports financiers et/ou budgets d'activités) ?	1		
	66	Le réseau fournit-il des détails sur son plan opérationnel ?			
	67	Le réseau joint-il le ou les textes de base confirmant son statut juridique ?	1		
3.4 OUTILS DE COMMUNICATION	Uniquement pour les itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe	68	L'itinéraire a-t-il son propre logo ?	1	
		69	Tous les partenaires du réseau utilisent-ils le logo sur leurs outils de communication ?	1	
		70	L'itinéraire dispose-t-elle d'un site web dédié ?	1	
		71	Le site Web est-il disponible en anglais et en français ?	1	
		72	Le site est-il disponible dans d'autres langues ?	1	
		73	Le réseau utilise-t-il efficacement les réseaux sociaux et le web 2.0 ?	1	
		74	Le réseau publie-t-il des brochures sur l'itinéraire ?	1	
		75	Si oui, les brochures sont-elles disponibles en anglais ?	1	
		76	Si oui, les brochures sont-elles disponibles en français ?	1	
		77	Le titre d'"Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe" est-il présent sur tous les supports de communication (y compris les communiqués de presse, les pages web, les publications, etc.)	1	
78	Le logo de la certification est-il présent sur tous les supports de communication ?	1			
79	Le logo de certification est-il utilisé conformément aux directives d'utilisation (taille et position) ?	1			
80	Les logos (Itinéraire culturel + logo de certification) sont-ils fournis à tous les membres de l'itinéraire ?	1			
81	Le logo de certification du Conseil de l'Europe figure-t-il sur les panneaux de signalisation indiquant l'itinéraire culturel ?	1			
SCORE			78	3	
<p>Note :</p> <p>Veuillez insérer 1 pour chaque réponse positive et 0 pour une réponse négative. Vous verrez votre score total en bas de la colonne.</p>					

\*Par exemple, arts visuels, arts du spectacle, artisanat créatif, architecture, musique, littérature, poésie ou toute autre forme d'expression culturelle.

\*\*Particulièrement en termes de formation des jeunes Européens dans les domaines concernés.

\*\*\*Que ces domaines comprennent les arts visuels, les arts du spectacle, les métiers créatifs, l'architecture, la musique, la littérature ou tout autre domaine.

## 8. Annexe 3 :

Liste des graphiques :

Graphique 1. Préséance des membres à part entière (source : élaboration personnelle à partir des informations fournies par le rapport PRAT-CARP).

Graphique 2. Destinations par pays (source : élaboration propre à partir des informations fournies par le rapport PRAT-CARP).

Graphique 3. Evolution de PRAT-CARP (Source : Unité technique de PRAT-CARP).

Liste d'acronymes :

PRAT-CARP : Prehistoric Rock Art Trails-Chemins d'Art Rupestre Préhistorique.

ERAD : Journée européenne de l'art rupestre.

EARH : European Rock Art Heritage Label.

PCMPAR : Protocole de coopération dans le domaine de l'art rupestre.

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

ICOMOS : Conseil international des monuments et des sites.

IFRAO : Fédération internationale des organisations d'art rupestre.

UISPP : Union internationale des sciences de la préhistoire et de la protohistoire.

OEI : Organisation des États ibéro-américains.

Éléments supplémentaires :

Article "Le MAAP sur le Chemin de l'Art Rupestre Préhistorique", Ville de Périgueux  
<https://www.perigueux-maap.fr/2021/11/10/le-maap-sur-le-chemin-de-lart-rupestre-prehistorique/> (consulté le 5 décembre 2021).